



A retenir

Mouche de l'olive : le nombre d'insectes piégés continue d'augmenter sur l'ensemble des parcelles de référence du réseau. Le vol se poursuit et le risque de dégâts dus à la ponte avec développement larvaire est présent. Suivez les résultats de captures actualisés dans la base de données "Gestolive" de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages/>

• STADE PHÉNOLOGIQUE

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) → Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

La chute physiologique s'achève, la phase de **durcissement du noyau** est en cours.

On estime qu'un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.



Photo 1 : chute physiologique

• MOUCHE DE L'OLIVE – BACTROCERA OLEAE (= DACUS OLEAE)

Observation : les taux de capture de ce premier vol, assez faibles pour la saison, sont compris **entre 1 et 2 mouches par piège et par jour** pour la zone littorale et dans les oliveraies situées à plus de 150 mètres d'altitude. Dans certaines situations particulières on a compté plus **30 mouches par piège et par jour** (Balagne : bordure littorale et zone > 150 mètres d'altitude). L'activité de ponte a débuté : les premières traces de piqûres sur les olives ont été observées cette semaine et des dépôts d'œuf ont pu être constatés.



Photo 2 : mouche de l'olive en train de pondre

L'œuf va éclore après 2 à 3 jours d'**incubation** suivi du **développement larvaire** qui durera un peu plus d'une dizaine de jours.

Seuils de nuisibilité :

- **Insectes capturés** : 5 mouches par piège et par jour pour le piège alimentaire.
- **Dégâts observés** : 3 % d'olives piquées entre le 1^{er} et le 2^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.



Photo 3 : Œuf de *B. oleae*

Évaluation du risque de piqûres de ponte et de développement larvaire : **moyen à élevé** dans les parcelles sensibles et si les températures sont inférieures à 28°C en fin de journée.

• PYRALE DU JASMIN – MARGARONIA UNIONALIS

Observation : Sa présence a été observée sur jeunes plantations. Les dégâts sont causés par la chenille qui dévore les pousses terminales des rameaux et les jeunes feuilles. L'olivier prend alors un aspect buissonnant et sa période juvénile est prolongée, retardant ainsi son entrée en production.

Il n'y a pas de seuil de nuisibilité.

Évaluation du risque : moyen, les températures estivales sont défavorables à son activité ; surveiller uniquement sur jeunes arbres.



Ci-contre photo 4 : dégâts sur rameau provoqués par la chenille

SOMMAIRE

Stade
phénologique
Mouche de l'olive
Pyrale du jasmin
Dalmaticose
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE et
rédactrice : Frédérique
CECCALDI, CA2B



Partenaires : exploitants
observateurs
Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B, HYPP
zoologie



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

• **DALMATICOSE OU LEPRE DE L'OLIVE – SPHAEROPSIS DALMATICA (= MACROPHOMA DALMATICA)**

Biologie : il s'agit d'un champignon dont la dispersion se fait par l'eau de pluie, le vent et les insectes et qui affecte les fruits. L'évolution de cette maladie est en étroite corrélation avec les attaques des diptères *Bactrocera oleae* (mouche de l'olive) et *Prolasioptera berlesiana* Paoli (Cécidomyie des olives*).

Les lésions sont plus ou moins circulaires avec une dépression au centre qui se nécrose. La pourriture s'étend alors sur le fruit qui se momifie, rappelant les symptômes de *Gloesporium olivarum* (= Anthracnose des olives). Les fruits présentant des taches vont noircir, se nécroser et finiront par tomber.

Observation : Des dégâts sur olives dus à l'agent pathogène sont observés avec une importance variable selon les vergers.

Évaluation du risque : **élevé** en cas de présence du champignon dans la parcelle conjuguée à des blessures sur l'épiderme de l'olive. La maladie affectera **exclusivement les fruits encore verts**.

Gestion du risque : l'évolution de la maladie étant en étroite corrélation avec les attaques de la mouche de l'olive, le seul moyen d'éviter les contaminations est de protéger les fruits de ses piqûres de ponte.



Photo 5 : Dégâts du champignon *Sphaeropsis dalmatica*

* **Cécidomyie des olives – Prolasioptera berlesiana Paoli**

Biologie : Les adultes (très petits : 2 mm de long), apparaissent fin juin - début juillet. Les femelles fécondées pondent dans les **olives déjà attaquées par la mouche de l'olive**, en profitant du trou de ponte de cette dernière. La larve nouveau-née s'attaque à l'œuf de *B. oleae* qu'elle vide de son contenu par succion. En même temps, le champignon *Sphaeropsis dalmatica* introduit par la femelle de la Cécidomyie au moment de la ponte se développe : une tache ovale caractéristique apparaît alors à la surface de l'olive.

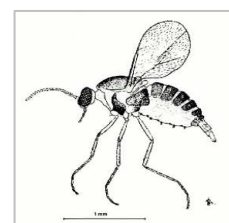


Photo 6 : Cécidomyie adulte Source : HYP P Zoologie

Une fois son développement achevé, la larve quitte l'olive par l'orifice de ponte, tombe au sol, tisse un cocon sous terre et se nymphose. L'espèce développe 3 à 4 générations par an, jusqu'à la mi-octobre ou la fin octobre. L'hibernation se passe à l'état de larve.

Le statut de cette Cécidomyie est curieux :

- C'est un **ravageur** agissant essentiellement *via* le champignon transporté.
- C'est un **auxiliaire** car sa larve détruit beaucoup de larves de *B. oleae*.

Observation : l'examen cette semaine d'olives présentant une tache nécrosée a permis d'observer la larve de Cécidomyie à l'intérieur du fruit.



Photo 7 : Larve de Cécidomyie

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Lundi 23 juillet	Mardi 24 juillet	Mercredi 25 juillet	Jeudi 26 juillet	Vendredi 27 juillet	Samedi 28 juillet	Dimanche 29 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps instable avec risque d'averses orageuses en début de journée	Temps ensoleillé sur le littoral, couvert dans l'intérieur	Temps nuageux pouvant donner des averses ;	Temps ensoleillé ; vent d'Ouest faible à modéré		Beau temps	

Pour la période du mercredi 25 juillet au samedi 28 juillet, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.